UNE ✦ SACRA

Judaïsme

Esdras

✦ ✦ ✦

Bible du Rabbinat (1899)

Crédits

Langue originale	Hébreu ancien
Version	Bible du Rabbinat (1899)
Édition	1
Traduction	Membres du Rabbinat français, sous la direction de Zadoc Kahn
Source	Sefaria — Bible du Rabbinat (1899), d'après Wikisource
Licence	CC BY-NC-SA 4.0 · original: Domaine public

À propos:

Le retour des exilés de Babylone, la reconstruction du Temple et la réforme religieuse menée par Esdras le scribe. En hébreu : עֶזְרָא.

Il appartient aux Ketouvim ; dans la Bible hébraïque, Esdras et Néhémie forment un seul livre, et certaines de ses sections sont rédigées en araméen, la langue de l'Empire perse.

La tradition voit en Esdras un second Moïse : selon le Talmud, il était digne que la Torah fût donnée par son intermédiaire, et on lui attribue l'instauration de la lecture publique de la Torah les lundis et jeudis ainsi que l'adoption de l'écriture hébraïque carrée.

Source: https://www.sefaria.org/Ezra.1?ven=Bible_du_Rabbinat_1899_[fr]&lang=bi

Consultez la source indiquée ci-dessus pour les conditions d'utilisation de cette version. La mise en page de ce fichier appartient à Une Sacra (CC BY-NC-SA 4.0) ; le texte garde la licence indiquée ci-dessus.

Édition numérique générée le 27 novembre 2026 par Une Sacra, bibliothèque ouverte de textes sacrés · UneSacra.com

Table des matières

Chapitre 1

Chapitre 2

Chapitre 3

Chapitre 4

Chapitre 5

Chapitre 6

Chapitre 7

Chapitre 8

Chapitre 9

Chapitre 10

CHAPITRE 1

✦

1 Dans la première année de Cyrus, roi de Perse, à l'époque où devait s'accomplir la parole de l'Éternel annoncée par Jérémie, l'Éternel éveilla le bon vouloir de Cyrus, roi de Perse; et celui-ci fit proclamer dans tout son empire, par la voix [des hérauts] et aussi par des missives écrites, ce qui suit:

2 "Ainsi parle Cyrus, roi de Perse: L'Éternel, Dieu du ciel, m'a mis entre les mains tous les royaumes de la terre, et c'est lui qui m'a donné mission de lui bâtir un temple à Jérusalem, qui est en Judée.

3 S'il est parmi vous quelqu'un qui appartienne à son peuple, que son Dieu soit avec lui, pour qu'il monte à Jérusalem, qui est en Judée, et bâtisse le temple de l'Éternel, Dieu d'Israël, de ce Dieu qui réside à Jérusalem!

4 Tous ceux qui restent [de ce peuple], quelle que soit leur résidence, leurs compatriotes devront les gratifier d'argent, d'or, d'objets de valeur et de bêtes de somme, en même temps que d'offrandes volontaires destinées au temple de Dieu à Jérusalem."

5 Alors s'apprêtèrent les chefs de famille de Juda et de Benjamin, les prêtres et les Lévites, tous ceux en qui Dieu avait éveillé le désir d'aller bâtir le temple de l'Éternel à Jérusalem.

6 Et tous leurs voisins les munirent de vases en argent, d'or, d'objets de valeur, de bêtes de somme et de joyaux précieux, sans compter tous les [autres] dons volontaires.

7 Le roi Cyrus fit produire les ustensiles du temple de l'Éternel, que Nabuchodonosor avait emportés de Jérusalem et déposés dans le temple de son dieu.

8 Cyrus, roi de Perse, les fit produire par l'entremise de Mithridate, le trésorier, qui les remit, après les avoir comptés, à Chêchbaçar, le prince de Juda.

9 En voici l'énumération: trente bassins d'or, mille bassins d'argent, vingt-neuf coutelas;

10 trente écuelles d'or, quatre cent dix écuelles d'argent géminées et mille autres ustensiles.

11 Tous les ustensiles, tant en or qu'en argent, étaient au nombre de cinq mille quatre cents; Chêchbaçar emporta le tout, lorsque les exilés partirent de Babylone pour Jérusalem.

Une Sacra · édition 1 · unesacra.com · CC BY-NC-SA 4.0

CHAPITRE 2

✦

1 Voici les gens de la province, parmi les captifs exilés que Nabuchodonosor, roi de Babylone, avait déportés à Babylone, qui partirent pour retourner à Jérusalem et en Judée, chacun dans sa ville.

2 Ils revinrent avec Zorobabel, Yêchoua, Nehémia, Seraïa, Reêlaïa, Mardochée, Bilchân, Mispar, Bigvaï, Rehoum et Baana. Ainsi se chiffraient les hommes du peuple d'Israël:

3 les enfants de Paroch: deux mille cent soixante-douze;

4 les enfants de Chefatia: trois cent soixante-douze;

5 les enfants d'Arah: sept cent soixante-quinze;

6 les enfants de Pahat-Moab, de la famille de Yêchoua et Joab: deux mille huit cent douze;

7 les enfants d'Elam: mille deux cents cinquante-quatre;

8 les enfants de Zattou: neuf cent quarante-cinq;

9 les enfants de Zaccaï: sept cent soixante;

10 les enfants de Bani: six cent quarante-deux;

11 les enfants de Bêbaï: six cent vingt-trois;

12 les enfants d'Azgad: mille deux cent vingt-deux;

13 les enfants d'Adonikâm: six cent soixante-six;

14 les enfants de Bigvaï: deux mille cinquante-six;

15 les enfants d'Adîn: quatre cent cinquante-quatre;

16 les enfants d'Atêr [de la famille] de Yehiskia: quatre-vingt dix-huit;

17 les enfants de Bêçaï: trois cent vingt-trois;

18 les enfants de Yora: cent douze;

19 les enfants de Hachoum: deux cent vingt-trois;

20 les enfants de Ghibbar: quatre-vingt-quinze;

21 les enfants de Bethléem cent vingt-trois;

22 les enfants de Netofa: cinquante-six;

23 les enfants d'Anatot: cent vingt-huit;

24 les enfants d'Azmaveth quarante-deux;

25 les enfants de Kiriat-Arim, Kefira et Beèrot sept cent quarante-trois;

26 les enfants de Rama et Ghéba: six cent vingt et un;

27 les enfants de Mikhmas: cent vingt-deux;

28 les enfants de Béthel et Aï: deux cent vingt-trois;

29 les enfants de Nebo: cinquante-deux;

30 les enfants de Magbich cent cinquante-six;

31 les enfants d'un autre Elam: mille deux cent cinquante-quatre;

32 les enfants de Harîm: trois cent vingt;

33 les enfants de Lod, Hadid et Ono: sept cent vingt-cinq;

34 les enfants de Jéricho: trois cent quarante-cinq;

35 les enfants de Senaa: trois mille six cent trente.

36 Les prêtres: les fils de Yedaïa, de la famille de Yêchoua: neuf cent soixante-treize;

37 les enfants d'Immêr: mille cinquante-deux;

38 les enfants de Pachhour: mille deux cent quarante-sept;

39 les enfants de Harîm: mille dix-sept.

40 Les Lévites: les enfants de Yêchoua et Kadmiêl, descendants de Hodavia: soixante-quatorze.

41 Les chantres: les fils d'Assaph: cent vingt-huit.

42 Les descendants des portiers: les enfants de Challoum, les enfants d'Atêr, les enfants de Talmôn, les enfants d'Akkoub, les enfants de Hatita, les enfants de Chobaï; ensemble cent trente-neuf.

43 Les serviteurs [du temple]: les enfants de Ciha, les enfants de Hassoufa, les enfants de Tabaot,

44 les enfants de Kêrôs, les enfants de Siaha, les enfants de Padôn,

45 les enfants de Lebana, les enfants de Hagaba, les enfants d'Akkoub,

46 les enfants de Hagab, les enfants de Samlaï, les enfants de Hanan,

47 les enfants de Ghiddêl, les enfants de Gahar, les enfants de Reaïa,

48 les enfants de Recin, les enfants de Nekoda, les enfants de Gazzâm,

49 les enfants d'Ouzza, les enfants de Passêah, les enfants de Bessaï,

50 les enfants d'Asna, les enfants de Meounim, les enfants de Nefoussîm,

51 les enfants de Bakbouk, les enfants de Hakoufa, les enfants de Harhour,

52 les enfants de Baçlout, les enfants de Mehida, les enfants de Harcha,

53 les enfants de Barkôs, les enfants de Sissera, les enfants de Témah,

54 les enfants de Neciah, les enfants de Hatifa.

55 Les descendants des esclaves de Salomon: les enfants de Sotaï, les enfants de Hassoféret, les enfants de Perouda:

56 les enfants de Yaala, les enfants de Darkôn, les enfants de Ghiddêl;

57 les enfants de Chefatia, les enfants de Hattil, les enfants de Pokhéret-Hacebaïm, les enfants d'Ami.

58 Tous les serviteurs [du temple] et les descendants des esclaves de Salomon s'élevaient au nombre de trois cent quatre-vingt-douze.

59 Et voici ceux qui partirent de Têl-Mélah, de Têl-Harcha, Keroub, Addân, Immêr, et qui ne purent indiquer leur famille et leur filiation [pour établir] qu'ils faisaient partie d'Israël:

60 les enfants de Delaïa, les enfants de Tobie, les enfants de Nekoda, au nombre de six cent cinquante-deux.

61 Et parmi les descendants des prêtres: les enfants de Hobaïa, les enfants de Hakoç, les enfants de Barzillaï, qui avait pris pour femme une des filles de Barzillaï le Galaadite et en avait adopté le nom.

62 Ceux-là recherchèrent leurs tables de généalogie, mais elles ne purent être retrouvées; aussi furent-ils déchus du sacerdoce.

63 Le gouverneur leur défendit de manger des choses éminemment saintes, jusqu'au jour où officierait [de nouveau] un prêtre portant les Ourim et les Toumim.

64 Toute la communauté réunie comptait quarante-deux mille trois cent soixante individus,

65 sans compter leurs esclaves et leurs servantes, au nombre de sept mille trois cent trente-sept, auxquels s'ajoutaient des chanteurs et des chanteuses, au nombre de deux cents.

66 Ils avaient sept cent trente-six chevaux, deux cent quarante-cinq mulets,

67 quatre cent trente-cinq chameaux, six mille sept cent vingt ânes.

68 Un certain nombre des chefs de famille, dès qu'ils arrivèrent près du temple de l'Éternel, qui est à Jérusalem, firent des dons volontaires au temple de Dieu, en vue de le rétablir sur son emplacement.

69 Suivant leurs moyens, ils versèrent à la caisse des travaux: en or, soixante et un mille dariques, et en argent, cinq mille mines, ainsi que cent tuniques de prêtres.

70 Les prêtres et les Lévites ainsi que ceux du peuple, les chantres, les portiers, les esclaves [du temple] s'établirent dans leurs villes [respectives]; et tout Israël s'installa dans ses villes.

Une Sacra · édition 1 · unesacra.com · CC BY-NC-SA 4.0

CHAPITRE 3

✦

1 A l'arrivée du septième mois, les enfants d'Israël étant installés dans les villes, tout le peuple se rendit ensemble, comme un seul homme, à Jérusalem.

2 Alors Yêchoua, fils de Joçadak, et ses frères les prêtres, Zorobabel, fils de Chealtiël, et ses frères se mirent à bâtir l'autel du Dieu d'Israël, pour y offrir des holocaustes, comme cela est prescrit dans la Loi de Moïse, l'homme de Dieu.

3 Ils rétablirent l'autel sur son [ancien] emplacement, bien qu'ils eussent à redouter les populations des pays [voisins], et ils offrirent des holocaustes à l'Éternel, les holocaustes du matin et du soir.

4 Ils célébrèrent aussi la fête des cabanes, comme cela est prescrit; et jour par jour ils offrirent la quantité d'holocaustes requis pour chaque jour;

5 puis successivement les holocaustes pour le sacrifice perpétuel, pour les néoménies et toutes les saintes solennités de l'Éternel, et au nom de tous ceux qui faisaient des offrandes volontaires à l'Éternel.

6 A partir du premier jour du septième mois, ils commencèrent à offrir des holocaustes à l'Éternel, sans qu'on eût encore posé les fondations du temple de l'Éternel.

7 Ils donnèrent de l'argent aux carriers et aux charpentiers, des vivres, de la boisson et de l'huile aux Sidoniens et aux Tyriens, pour amener du bois de cèdre du Liban à la mer de Joppé, en vertu de l'autorisation à eux accordée

par Cyrus, roi de Perse.

8 Dans la deuxième année de leur arrivée près du temple de Dieu à Jérusalem, dans le deuxième mois, Zorobabel, fils de Chealtiël, Yêchoua, fils de Joçadak, et leurs autres frères, les prêtres, les Lévites et tous ceux qui étaient revenus de captivité à Jérusalem se mirent à l'œuvre, et chargèrent les Lévites âgés de vingt ans et plus de diriger les travaux du temple de l'Éternel.

9 Yêchoua, ses fils et ses frères, Kadmiël et ses fils, descendants de Iehouda, se mirent simultanément en devoir de diriger ceux qui travaillaient au temple de Dieu; [de même] les enfants de Hènadad, leurs fils et leurs frères, en qualité de Lévites.

10 Lorsque les maçons jetèrent les fondations du sanctuaire de l'Éternel, on disposa les prêtres, revêtus de leurs habits [pontificaux], avec des trompettes, et les Lévites, fils d'Assaph, avec des cymbales, pour célébrer l'Éternel par les cantiques de David, roi d'Israël.

11 Ils entonnèrent des hymnes et des actions de grâces en l'honneur de l'Éternel, [chantant] "car il est bon; car sa bienveillance s'étend éternellement sur Israël". Et tout le peuple poussait de grandes acclamations, au moment où l'on rendait gloire à l'Éternel pour la fondation de son temple.

12 Mais beaucoup de prêtres, de Lévites et de chefs de famille, avancés en âge, qui avaient encore vu l'ancien temple, lorsqu'ils furent témoins de la fondation de ce [nouveau] temple, pleurèrent hautement, tandis que beaucoup d'autres faisaient retentir des cris de triomphe et de joie.

13 Les gens ne pouvaient distinguer les clameurs joyeuses des sanglots bruyants du peuple; car le peuple poussait de grands cris, dont l'écho se faisait entendre au loin.

Une Sacra · édition 1 · unesacra.com · CC BY-NC-SA 4.0

CHAPITRE 4

✦

1 Les adversaires de Juda et de Benjamin, ayant appris que les [Israélites] revenus de l'exil bâtissaient un sanctuaire à l'Éternel, Dieu d'Israël,

2 se présentèrent à Zorobabel et aux chefs des familles et leur dirent: "Nous voulons bâtir de concert avec vous, car, comme vous, nous recherchons votre Dieu, et c'est à lui que nous offrons des sacrifices depuis les jours d'Essar-Haddôn, roi d'Assyrie, qui nous a transportés ici."

3 Zorobabel, Yêchoua et les autres chefs des familles d'Israël leur répondirent: "Il ne vous appartient pas de construire avec nous une maison à notre Dieu: nous seuls, tant que nous sommes, nous voulons faire la construction en l'honneur de l'Éternel, Dieu d'Israël, ainsi que nous l'a ordonné Cyrus, roi de Perse."

4 Alors la population du pays s'appliqua à décourager les habitants de la Judée et à les détourner de bâtir en les intimidant.

5 De plus, ils soudoyaient contre eux des personnages influents pour entraver leur projet, tant que vécut Cyrus, roi de Perse, et jusqu'au règne de Darius, roi de Perse.

6 Sous le règne d'Assuérus, dès le début de son règne, ils envoyèrent une accusation écrite contre les habitants de Juda et de Jérusalem.

7 Puis, au temps d'Artahchasta, Bichlâm, Mithridate, Tabeêl et consorts écrivirent à Artahchasta, roi de Perse, et la teneur de la missive était écrite en caractères araméens et traduite en araméen.

8 Rehoum, le conseiller, et Chimchaï, le scribe, écrivirent au roi Artahchasta une lettre au sujet de Jérusalem, conçue en ces termes:

9 "A cette heure, Rehoum, le conseiller, Chimchaï, le scribe, et consorts; les Dinéens, Afarsatkéens, Tarpeléens, Afarséens, Arkavéens, Babyloniens, Chouchankéens, Déhavéens et Elamites,

10 et les autres peuplades que Asnappar le grand et le glorieux a déportés et établis dans la ville de Samarie et d'autres territoires en deçà du fleuve, et ainsi de suite.

11 Voici le contenu de la lettre qu'ils ont envoyée au roi Artahchasta: Tes serviteurs, les gens des territoires situés en deçà du fleuve et ainsi de suite.

12 Que le roi sache que les Judéens qui sont partis de chez toi sont arrivés près de chez nous à Jérusalem. Ils rebâtissent cette ville rebelle et mauvaise, réparent les murailles et creusent les fondations.

13 Que le roi sache donc que, si cette ville est rebâtie et les murailles réparées, ils ne paieront plus ni tribut, ni impôts, ni péage, ce qui portera préjudice au trésor royal.

14 Puisque donc nous mangeons le sel du palais, et qu'il ne nous sied pas d'être témoins du tort fait au roi, nous mandons ceci au roi et l'en instruisons,

15 aux seules fins qu'on fasse des recherches dans les archives de tes ancêtres. Tu trouveras dans ces archives et t'assureras que cette cité est une cité rebelle et funeste aux rois et aux provinces, qu'on y a fomenté des révoltes dès les temps antiques, ce qui a causé la destruction de cette cité.

16 Nous faisons savoir au roi que, si cette cité est rebâtie et ses murailles rétablies, la conséquence sera que tu n'auras plus de part au pays en deçà du fleuve."

17 Le roi fit parvenir la notification suivante à Rehoum, le conseiller, Chimchaï, le scribe, et consorts, établis à Samarie et dans les autres territoires en deçà du fleuve: "Salut, etc!

18 La missive que vous nous avez envoyée a été lue distinctement devant moi.

19 Sur l'ordre que j'en ai donné, on a fait des recherches, et on a constaté que cette cité, dès les temps antiques, s'est insurgée contre les rois, et qu'on y a fomenté des révoltes et des séditions.

20 Des rois puissants ont régné à Jérusalem, qui étendaient leur domination sur toute la contrée de l'autre côté du fleuve, et à qui l'on payait des tributs, des impôts et des péages.

21 Prenez donc des dispositions pour paralyser ces gens, afin que cette ville ne soit pas rebâtie jusqu'à nouvel ordre de ma part.

22 Et soyez sur vos gardes pour éviter toute négligence en cette affaire: pourquoi laisser s'aggraver le mal au détriment des rois?"

23 Aussitôt que le contenu de la lettre d'Artahchasta eut été lu devant Rehoum, Chimchaï, le scribe, et consorts, ils se rendirent en toute hâte à Jérusalem auprès des Judéens et les réduisirent à l'inaction, en employant la force et la violence.

24 Dès lors, les travaux du temple de Dieu, à Jérusalem, furent arrêtés jusqu’à la deuxième année du règne de Darius, roi de Perse.

Une Sacra · édition 1 · unesacra.com · CC BY-NC-SA 4.0

CHAPITRE 5

✦

1 Or, le prophète Haggaï et le prophète Zacharie, fils d'Iddo, adressèrent des prophéties aux Judéens, établis en Judée et à Jérusalem, au nom du Dieu d'Israël, qui leur en avait donné mission.

2 Alors Zorobabel, fils de Chealtiël, et Yêchoua, fils de Joçadak, se mirent à reprendre la construction du temple de Dieu à Jérusalem, ayant à leurs côtés les prophètes de Dieu pour les seconder.

3 Mais tout de suite, Tattenaï, gouverneur des pays en deçà du fleuve, Chetar Bozenaï et consorts vinrent les trouver, et leur parlèrent en ces termes: "Qui est-ce qui vous a délivré l'autorisation de rebâtir cette maison et de rétablir ces murailles?"

4 En même temps ils ajoutèrent ces paroles: "Quels sont les noms des hommes qui s'occupent de cette construction?"

5 Mais la protection de Dieu s'étendait sur les anciens des Judéens, et on ne les empêcha pas de continuer avant qu'un rapport parvînt à Darius et qu'on leur retournât une réponse écrite sur cette affaire.

6 Teneur de la missive que Tattenaï, gouverneur des pays en deçà du fleuve, Chetar Bozenaï et ses suivants, les Afarsakéens établis en deçà du fleuve, expédièrent au roi Darius.

7 Ils lui transmirent un compte rendu, et voici ce qui s'y trouvait consigné: "A Darius, paix parfaite!

8 Il faut que le roi sache que nous nous sommes rendus dans la province de Judée, au temple du Dieu puissant; ce temple est en train d'être construit en pierres de taille, et des poutres en bois sont posées dans les murs. Le travail se poursuit avec diligence et progresse entre leurs mains.

9 Nous avons aussitôt interrogé les Anciens parmi eux et leur avons posé cette question: "Qui est-ce qui vous a délivré l'autorisation de rebâtir cette maison et de rétablir ces murailles?"

10 Nous leur avons aussi demandé leurs noms pour les porter à ta connaissance, en mettant par écrit les noms de ceux qui sont à leur tête.

11 Voici la déclaration qu'ils nous ont faite en réponse: "Nous sommes les serviteurs du Dieu du ciel et de la terre, et nous reconstruisons la maison qui avait été bâtie, il y a de longues années de cela; c'est un grand roi d'Israël qui l'avait bâtie et achevée.

12 Seulement, nos ancêtres ayant irrité le Dieu du ciel, celui-ci les livra au pouvoir de Nabuchodonosor, roi de Babylone, le Chaldéen, qui renversa ce temple et déporta la population en Babylonie.

13 Toutefois, dans la première année de Cyrus, roi de Babylone, le roi Cyrus rendit un édit prescrivant de rebâtir ce temple de Dieu.

14 En outre, les ustensiles de la maison de Dieu, en or et en argent, que Nabuchodonosor avait enlevés du sanctuaire de Jérusalem et transportés dans le sanctuaire de Babylone, le roi Cyrus les fit retirer du sanctuaire de Babylone et remettre au nommé Chêchbaçar, qu'il avait désigné comme gouverneur,

15 en lui disant: "Les ustensiles que voici, prends-les et va les déposer dans le sanctuaire de Jérusalem; que la maison de Dieu soit rebâtie sur son emplacement."

16 C'est alors que ce Chêchbaçar vint ici; il posa les fondations de la maison de Dieu à Jérusalem; depuis lors on travaille à la construction et elle n'est pas achevée!

17 Maintenant si tel est le bon plaisir du roi, qu'on recherche dans le dépôt des archives royales, là-bas, à Babylone, s'il est exact qu'un édit ait été rendu par le roi Cyrus, prescrivant de rebâtir ce temple de Dieu à Jérusalem; et que le roi nous communique sa volonté dans cette affaire!

Une Sacra · édition 1 · unesacra.com · CC BY-NC-SA 4.0

CHAPITRE 6

✦

1 Alors le roi Darius donna l'ordre de faire des recherches dans le dépôt des livres où l'on mettait les archives, là-bas, en Babylonie,

2 et l'on trouva à Ahmeta, capitale de la province de Médie, un rouleau qui portait la mention suivante:

3 "Dans la première année du roi Cyrus, le roi Cyrus rendit ce décret: Le temple de Dieu à Jérusalem, l'édifice où l'on immole des sacrifices, sera reconstruit, et ses fondements solidement établis; il aura soixante coudées de haut, soixante coudées de large.

4 Il y aura trois assises de pierres de taille et une assise de bois. La dépense sera couverte par la maison du roi.

5 En outre, les ustensiles du temple de Dieu, en or et en argent, que Nabuchodonosor a enlevés du sanctuaire de Jérusalem et transportés à Babylone, qu'ils soient restitués pour être remis à leur place dans le sanctuaire de Jérusalem et déposés dans la maison de Dieu."

6 "Donc, [mandait le roi], vous, Tattenaï, gouverneur des pays de l'autre côté du fleuve, Chetar Bozenaï et consorts, originaires d'Afarsak, résidant de l'autre côté du fleuve, tenez-vous à l'écart.

7 Laissez se poursuivre les travaux de ce temple; que le gouverneur des Judéens et les anciens parmi eux rebâtissent ce temple sur son emplacement.

8 J'ordonne, en outre, que vous preniez des dispositions à l'égard de ces anciens parmi les Judéens, en vue de la reconstruction de ce temple: sur les recettes royales provenant du tribut des pays de l'autre côté du fleuve, il doit être pourvu aux dépenses de ces hommes, ponctuellement et sans aucun retard.

9 Et ce qui est nécessaire tant en taureaux, béliers, agneaux pour les holocaustes au Dieu du ciel qu'en froment, sel, vin et huile, que tout soit fourni jour par jour aux prêtres de Jérusalem, suivant leurs indications et sans faute,

10 afin qu'ils offrent des sacrifices agréables au Dieu du ciel et prient pour la vie du roi et de ses fils.

11 Je décrète encore que, s'il est quelqu'un qui ose transgresser cet ordre, une poutre soit détachée de sa maison pour l'y pendre haut et court, et que sa maison soit changée en cloaque.

12 Que le Dieu qui a choisi ce lieu comme résidence de son nom renverse tout roi et tout peuple qui se permettra de modifier [ces instructions] au détriment de ce temple de Dieu, à Jérusalem. Moi, Darius, je rends cette ordonnance, qui doit s'exécuter sans retard."

13 Aussitôt Tattenaï, gouverneur des pays de l'autre côté du fleuve, Chetar Bozenaï et consorts se conformèrent avec diligence aux instructions envoyées par le roi Darius.

14 Les anciens parmi les Judéens continuèrent avec succès les travaux de construction, [encouragés] par les prédications du prophète Haggaï et de Zacharie, fils d'Iddo. Ils bâtirent jusqu'à complet achèvement, par la vo-

lonté du Dieu d'Israël et celle de Cyrus, de Darius et d'Artahchasta, roi de Perse.

15 Le temple fut terminé le troisième jour du mois d'Adar, dans la sixième année du règne du roi Darius.

16 Et les enfants d'Israël, les prêtres, les Lévites, et tous ceux qui étaient revenus de l'exil procédèrent avec allégresse à l'inauguration du temple de Dieu.

17 Ils offrirent, pour cette inauguration du temple de Dieu, cent taureaux, deux cents béliers, quatre cents agneaux et douze boucs comme sacrifices expiatoires pour tout Israël, selon le nombre des tribus d'Israël.

18 On préposa au service de Dieu à Jérusalem les prêtres d'après leurs divisions, et les Lévites d'après leur classement, conformément aux prescriptions du livre de Moïse.

19 Les [anciens] exilés célébrèrent la Pâque le quatorzième jour du premier mois;

20 car les prêtres et les Lévites s'étaient purifiés simultanément, ils étaient tous purs. Ils immolèrent donc le sacrifice pascal pour tous les [anciens] exilés ainsi que pour leurs frères, les prêtres, et pour eux-mêmes.

21 Les enfants d'Israël revenus de l'exil en mangèrent; de même tous ceux qui s'étaient détachés des souillures des autres populations du pays et [ralliés] à eux, pour rechercher l'Éternel, Dieu d'Israël.

22 Ils célébrèrent joyeusement la fête des azymes durant sept jours, car l'Éternel leur avait donné de la joie en disposant, en leur faveur, le cœur du roi d'Assyrie, de façon à les seconder dans les travaux du temple de Dieu,

du Dieu d’Israël.

Une Sacra · édition 1 · unesacra.com · CC BY-NC-SA 4.0

CHAPITRE 7

✦

1 Postérieurement à ces événements, sous le règne d'Artahchasta, roi de Perse, [florissait] Ezra, fils de Seraïa, fils d'Azaria, fils de Hilkia,

2 fils de Challoum, fils de Çadok, fils d'Ahitoub,

3 fils d'Amaria, fils d'Azaria, fils de Meraïot,

4 fils de Zerahia, fils d'Ouzzi, fils de Boukki,

5 fils d'Abichoua, fils de Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, le pontife suprême.

6 Ce même Ezra monta de Babylone; c'était un scribe, versé dans la loi de Moïse, qu'avait donnée l'Éternel, Dieu d'Israël. Comme la protection de Dieu était avec lui, le roi lui accorda toutes ses demandes.

7 Et avec lui montèrent à Jérusalem une partie des Israélites, des prêtres, Lévites, chantres, portiers et serviteurs [du temple], dans la septième année du roi Artahchasta.

8 Il arriva à Jérusalem le cinquième mois; c'était dans la septième année du roi.

9 En effet, le premier jour du premier mois commença à s'organiser le départ de Babylone, et le premier du cinquième mois, il arriva à Jérusalem, la protection de Dieu s'étant manifestée en sa faveur.

10 Car Ezra avait disposé son cœur à étudier la doctrine de l'Éternel et à la pratiquer, de même qu'à enseigner dans Israël la loi et le droit.

11 Voici la teneur de l'édit accordé par le roi Artahchasta au prêtre Ezra, le scribe, qui était versé dans les détails des commandements de l'Éternel et des règles imposées à Israël:

12 "Artahchasta, roi des rois, au prêtre Ezra, docteur de la loi du Dieu du ciel, etc., etc.

13 Il est décrété par moi que quiconque, dans mon royaume, parmi le peuple d'Israël, parmi les prêtres et les Lévites, veut bien partir avec toi pour Jérusalem, pourra partir;

14 car tu es envoyé par le roi et ses sept conseillers pour t'occuper de la Judée et de Jérusalem, sous l'inspiration de la loi de ton Dieu qui est entre tes mains,

15 et pour y transporter l'argent et l'or que le roi et ses conseillers ont consacrés au Dieu d'Israël, dont la résidence est à Jérusalem,

16 ainsi que tout l'argent et l'or que tu obtiendras dans toute la province de Babylone, avec les dons volontaires que le peuple et les prêtres offrent pour le temple de leur Dieu à Jérusalem.

17 En conséquence, tu auras soin d'acheter avec cet argent des taureaux, des béliers, des agneaux, leurs oblations et leurs libations, et tu les présenteras sur l'autel du temple de votre Dieu à Jérusalem.

18 Et ce qu'il te plaira à toi et à tes frères de faire avec le reste de l'argent, vous le ferez, conformément à la volonté de votre Dieu.

19 Les ustensiles qui te seront donnés pour le service du temple de ton Dieu, dépose-les exactement devant le Dieu de Jérusalem.

20 Quant aux autres objets nécessaires au temple de ton Dieu, qu'il t'incombera de donner, tu les donneras avec les ressources du trésor royal.

21 De plus, moi, le roi Artahchasta, je déclare à tous les trésoriers de l'autre côté du fleuve que ma volonté est que tout ce que vous demandera le prêtre Ezra, docteur de la loi du Dieu du ciel, soit exécuté ponctuellement,

22 jusqu'à concurrence de cent talents d'argent, cent kôr de froment, cent bath de vin, cent bath d'huile et du sel à discrétion.

23 Tout ce qui est ordonné par le Dieu du ciel doit s'accomplir scrupuleusement pour le temple du Dieu du ciel, pour ne pas attirer la colère [divine] sur l'empire du roi et de ses enfants.

24 Nous vous faisons savoir, en outre, qu'en ce qui concerne tous les prêtres, Lévites, chantres, portiers, serviteurs et employés de ce temple de Dieu, il n'est pas permis de mettre à leur charge ni droits, ni impôts, ni péage.

25 Quant à toi, Ezra, en vertu de la sagesse divine qui est ton partage, institue comme juges et magistrats, pour rendre justice à tout le peuple de l'autre côté du fleuve, tous ceux qui connaissent les lois de Dieu. Ceux qui les ignorent, vous les en instruirez.

26 Et quiconque n'exécutera pas la loi de ton Dieu et la loi du roi, il conviendra d'en faire prompte justice, soit par la peine capitale, soit par le bannissement, soit par des amendes pécuniaires et la prison."

27 Béni soit le Dieu de nos pères, qui a mis ainsi au cœur du roi le désir de glorifier le temple de l'Éternel à Jérusalem,

28 et qui m’a attiré, à moi, les bonnes grâces du roi, de ses conseillers et de tous les puissants seigneurs du roi! C’est ainsi que je fus encouragé, me sentant sous la protection de l’Éternel, mon Dieu, et j’assemblai des chefs de famille en Israël, pour qu’ils partissent avec moi.

Une Sacra · édition 1 · unesacra.com · CC BY-NC-SA 4.0

CHAPITRE 8

✦

1 Voici, d'après leur filiation, les chefs des familles qui, sous le règne du roi Artahchasta, partirent avec moi de Babylone:

2 parmi les enfants de Phinéas, Gersom; parmi les enfants d'Ithamar, Daniel; parmi les enfants de David, Hattouch,

3 un des descendants de Chekhania; parmi les enfants de Paroch, Zacharie, et à lui se rattachaient, par leur filiation, cent cinquante mâles;

4 parmi les enfants de Pahat-Moab, Elyehoènaï, fils de Zerahia, et avec lui deux cents mâles;

5 parmi les enfants de Chekhania, était le fils de Yahaziël, et avec lui trois cents mâles;

6 parmi les enfants d'Adïn, Ebed, fils de Jonathan, et avec lui cinquante mâles;

7 parmi les enfants d'Elam, Isaïe, fils d'Atalia, et avec lui soixante-dix mâles;

8 parmi les enfants de Chefatia; Zebadia, fils de Mikhaël, et avec lui quatre-vingts mâles;

9 parmi les enfants de Joab, Obadia, fils de Yehiël, et avec lui deux cent dix-huit mâles;

10 parmi les enfants de Chelomit était le fils de Yosifia, et avec lui cent soixante mâles;

11 parmi les enfants de Bêbai, Zacharie, fils de Bêbaï, et avec lui vingt-huit mâles;

12 parmi les enfants d'Azgad, Johanan, fils de Hakatân, et avec lui cent dix mâles;

13 parmi les enfants d'Adonikâm, les derniers venus, dont voici les noms: Elifélet, Yeiêl et Chemaïa, et avec eux soixante mâles;

14 et parmi les enfants de Bigvaï, Outaï et Zabboud, et avec eux soixante-dix mâles.

15 Je les rassemblai près du fleuve qui se dirige vers Ahava, où nous campâmes trois jours. Je passai en revue le peuple et les prêtres et n'y trouvai point de Lévites.

16 Je dépêchai donc Eliézer, Ariël, Chemaïa, Elnatân, Yarib, Elnatân, Natân, Zacharie, Mechoullâm, tous chefs, et Yoyarib et Elnatân, instructeurs,

17 et je leur fis des recommandations pour Iddo, chef dans la localité de Kassifia; je leur dictai les paroles qu'ils devaient dire à Iddo, à l'adresse de ses frères, les serviteurs [du temple] fixés à Kassifia, afin qu'on nous amenât des fonctionnaires pour le temple de notre Dieu.

18 Ils nous amenèrent, grâce à la protection de Dieu étendue sur nous, un homme intelligent, choisi parmi les descendants de Mahli, fils de Lévi, fils d'Israël, ainsi que Chèrèbia, ses fils et ses frères, au nombre de dix-huit personnes;

19 de plus, Hachabia, et avec lui Isaïe, un des descendants de Merari, avec ses frères et leurs fils, au nombre de vingt personnes.

20 Enfin, d'entre les serviteurs [du temple] que David et les princes avaient affectés au service des Lévites, deux cent vingt individus, tous nominativement désignés.

21 Je proclamai là, près du fleuve d'Ahava, un jeûne à l'effet de nous mortifier devant notre Dieu et de lui demander un voyage heureux pour nous, pour nos familles et tous nos biens;

22 car j'avais honte de solliciter du roi des troupes et des cavaliers pour nous secourir contre les ennemis pendant le trajet; nous avions dit, en effet, au roi: "La main de notre Dieu protège, pour leur bonheur, tous ceux qui le recherchent, tandis que sa force et sa colère pèsent sur ceux qui le délaissent."

23 Nous jeunâmes donc et implorâmes de notre Dieu cette faveur, et il accueillit notre prière.

24 Puis, je choisis parmi les chefs des prêtres une douzaine, dont Chèrèbia, Hachabia, avec dix de leurs frères;

25 et je leur versai l'argent, l'or et les ustensiles, offrandes pour le temple de notre Dieu, qu'avaient prélevées le roi, ses conseillers, ses seigneurs, et tous les Israélites existants.

26 Je leur versai aussi six cent cinquante talents d'argent, en fait d'ustensiles en argent cent talents, cent talents d'or,

27 vingt écuelles en or valant mille dariques et deux magnifiques vases de cuivre jaune, précieux comme l'or.

28 Je leur dis: "Vous êtes vous-mêmes consacrés à l'Éternel, et ces ustensiles sont consacrés; l'argent et l'or sont des dons volontaires offerts à l'Éternel, Dieu de vos pères.

29 Conservez-les avec soin jusqu'au moment où vous les verserez, en présence des chefs des prêtres, des Lévites et des chefs de famille d'Israël, à Jérusalem, dans les salles du temple de l'Éternel.

30 Les prêtres et les Lévites prirent en charge cette quantité d'argent, d'or et d'ustensiles, pour les transporter à Jérusalem, dans le temple de notre Dieu.

31 Nous partîmes du fleuve d'Ahava le douzième jour du premier mois pour nous diriger vers Jérusalem; la protection de notre Dieu nous couvrit et nous préserva de la main des ennemis et des dresseurs d'embûches, au cours de notre voyage.

32 Nous arrivâmes à Jérusalem et y prîmes trois jours de repos.

33 Le quatrième jour, l'argent, l'or et les ustensiles furent versés dans le temple de notre Dieu, entre les mains de Merêmot, fils du prêtre Urie, assisté d'Eléazar, fils de Phinéas; avec eux se trouvaient Yozabad, fils de Yêchoua, et Noadia, fils de Binnoui, les Lévites.

34 Le tout fut compté et pesé, et à ce moment on en dressa un état exact.

35 Ceux qui étaient revenus de la captivité, les anciens exilés, offrirent comme holocaustes au Dieu d'Israël douze taureaux à l'intention de tout Israël, quatre-vingt-seize béliers, soixante-dix-sept brebis, et douze boucs comme sacrifice expiatoire: le tout présenté en holocauste à l'Éternel.

36 Ils remirent aussi les instructions royales aux satrapes du roi et aux préfets de ce côté du fleuve; et ceux-ci prêtèrent leur concours au peuple et au temple de Dieu.

Une Sacra · édition 1 · unesacra.com · CC BY-NC-SA 4.0

CHAPITRE 9

✦

1 Quand tout cela fut accompli, les chefs [du peuple] se présentèrent à moi et dirent: "Le peuple, Israélites, prêtres et Lévites, ne s'est pas tenu séparé des populations de ces pays, en raison des abominations propres aux Cananéens, Héthéens, Phérézéens, Jébuséens, Ammonites, Moabites, Égyptiens et Amorréens;

2 car ils ont pris parmi leurs filles des femmes pour eux-mêmes et pour leurs fils, et ainsi ceux de la race sainte se sont mélangés avec les peuplades de ces pays; les seigneurs et les chefs ont été les premiers à prêter la main à cette félonie."

3 Lorsque j'appris ce fait, je déchirai mon vêtement et mon manteau, je m'arrachai des cheveux de la tête et de la barbe, et m'assis là, plongé dans la stupeur.

4 Autour de moi s'attroupèrent tous les gens zélés pour les ordres du Dieu d'Israël, [affligés] de la trahison des anciens exilés; tandis que moi, je demeurai comme hébété jusqu'à l'heure de l'oblation du soir.

5 A l'heure de l'oblation du soir, je me relevai de mon jeûne, ayant les vêtements et le manteau déchirés, je me jetai à genoux et j'étendis les mains vers l'Éternel, mon Dieu:

6 "Mon Dieu, dis-je, j'éprouve de la honte et de la confusion à élever ma face vers toi; ô mon Dieu car nos fautes se sont multipliées jusqu'à nous submerger, et nos torts sont si grands qu'ils atteignent au ciel.

7 Depuis les jours de nos pères jusqu'à ce jour, nous sommes chargés de grands méfaits, et à cause de nos iniquités nous avons été, nous, nos rois, nos prêtres, livrés en proie aux rois des [autres] pays, au glaive, à l'exil, au pillage et à la honte, comme cela se voit encore aujourd'hui.

8 Et maintenant, pour un court instant, la pitié de l'Éternel, notre Dieu, s'est émue en notre faveur, en laissant subsister un reste d'entre nous, en nous accordant une demeure fixe dans sa sainte résidence; par là, notre Dieu a bien voulu faire reluire nos yeux et nous rendre un peu de vitalité dans notre servitude.

9 Car nous sommes des esclaves mais dans notre esclavage, notre Dieu ne nous a pas abandonnés: il nous a concilié la bienveillance des rois de Perse pour qu'ils raniment notre vigueur, relèvent la maison de notre Dieu, en réparent les ruines et nous concèdent un sûr abri en Judée et à Jérusalem.

10 Mais à présent que dirons-nous, ô notre Dieu, après tout cela? Car nous avons délaissé tes commandements,

11 que tu avais prescrits par l'organe de tes serviteurs les prophètes, en disant: "Le pays dont vous allez prendre possession est un pays souillé par la souillure des populations de ces contrées, par leurs abominations qui y ont fait couler l'impureté à pleins bords.

12 Aussi, ne donnez pas vos filles à leurs fils et ne mariez pas leurs filles à vos fils en aucun temps ne vous intéressez à leur bien-être et à leur prospérité, afin que vous soyez forts, que vous jouissiez des délices de ce pays et en transmettiez l'héritage à vos enfants pour toujours."

13 Et après tout ce qui nous est advenu à cause de nos mauvaises actions et de nos grandes fautes quoique toi, notre Dieu, tu nous aies montré de l'indulgence en dépit de nos iniquités et permis de conserver ce reste qui existe encore,

14 recommencerons-nous à violer tes commandements et à nous allier à des peuples capables de telles abominations? Est-ce que tu ne t'irriterais pas contre nous jusqu'à nous exterminer complètement, sans laisser s'échapper ni survivre personne?

15 Éternel, Dieu d'Israël, tu es juste, car nous ne sommes plus à l'heure qu'il est qu'un faible reste: nous voilà si chargés de fautes à tes yeux, que nous ne pourrions nous maintenir devant toi en cet état!"

Une Sacra · édition 1 · unesacra.com · CC BY-NC-SA 4.0

CHAPITRE 10

✦

1 Tandis qu'Ezra priait et se confessait en pleurant et en demeurant prosterné devant le temple de Dieu, une très grande foule d'Israélites, hommes, femmes et enfants, s'était rassemblée autour de lui; car le peuple [lui aussi] répandait des larmes abondantes.

2 Chekhania, fils de Yehiël, des enfants d'Elam, prit la parole et dit à Ezra: "Nous, nous avons commis une infidélité envers notre Dieu en épousant des femmes étrangères, appartenant aux populations de ce pays; mais il est encore de l'espoir pour Israël en cette occurrence.

3 Oui, dès maintenant, contractons avec notre Dieu l'engagement de renvoyer toutes ces femmes et les enfants nés d'elles, conformément au conseil de mon seigneur et de ceux qui sont zélés pour le commandement de notre Dieu. Que tout se passe selon la loi.

4 Lève-toi, car à toi incombe la chose; quant à nous, nous serons avec toi: prends courage et agis!"

5 Ezra se mit debout et fit jurer aux chefs des prêtres, des Lévites, et à tout Israël d'en agir de la sorte, et ils jurèrent.

6 Puis Ezra se retira d'auprès du temple de Dieu et se rendit dans la salle de Johanan, fils d'Elyachib; il s'y rendit sans prendre de nourriture ni boire de l'eau, tant il était en deuil à cause de l'infidélité des anciens exilés.

7 On publia dans Juda et à Jérusalem un avis enjoignant à tous les anciens exilés de se réunir à Jérusalem,

8 sous peine pour tous ceux qui ne viendraient pas dans le délai de trois jours, conformément à la décision des chefs et des anciens, de voir tous leurs biens frappés d'interdit et d'être exclus eux-mêmes de la communauté des exilés.

9 Au bout des trois jours, tous les hommes de Juda et de Benjamin étaient réunis à Jérusalem. C'était dans le neuvième mois, le vingtième jour du mois; tout le peuple prit place sur la voie publique devant le temple de Dieu, tremblant en raison de la circonstance et à cause des pluies.

10 Le prêtre Ezra se leva et leur dit: "Vous avez mal agi en installant chez vous des femmes étrangères, de manière à augmenter le crime d'Israël.

11 Mais maintenant confessez-vous à l'Éternel, le Dieu de vos pères, et faites sa volonté: séparez-vous des populations du pays et des femmes étrangères."

12 Toute l'assemblée répondit et dit à haute voix: "C'est bien; il est de notre devoir d'agir comme tu le dis!

13 Pourtant le peuple est nombreux, et c'est la saison des pluies: nous n'avons pas la force de nous tenir dans la rue. De plus, le travail n'est pas l'affaire d'un jour ou de deux, car nous avons beaucoup fauté en cette occurrence.

14 Que nos chefs se substituent donc à l'assemblée plénière, et tous ceux qui, dans nos villes respectives, ont pris chez eux des femmes étrangères, viendront à des époques déterminées, accompagnés des anciens et des magistrats de chacune des villes, afin de détourner de nous la colère de notre Dieu, provoquée par cette affaire."

15 Il n'y eut que Jonathan, fils d'Assahel, et Yahzeya, fils de Tikva, pour s'opposer à cet avis, appuyés par Mechoullam et Chabbetaï le Lévite.

16 Les anciens exilés l'adoptèrent cependant; on fit choix d'Ezra, le prêtre, et d'un certain nombre d'hommes, chefs des différentes familles, tous désignés par leur nom. Ils commencèrent à siéger le premier jour du dixième mois; pour examiner l'affaire.

17 Ils achevèrent de régler la situation de tous les hommes qui avaient pris chez eux des femmes étrangères, à la date du premier jour du premier mois.

18 Il s'en trouva, parmi les enfants des prêtres, qui avaient épousé des femmes étrangères, parmi les enfants de Yêchoua, fils de Joçadak, et ses frères: Maassèya, Eliézer, Yarib et Ghedalia.

19 Ils s'engagèrent solennellement à renvoyer leurs femmes et à offrir un bélier en expiation pour leur faute.

20 Parmi les enfants d'Immêr: Hanâni et Zebadia;

21 parmi les enfants de Harim: Maassèya, Elia, Chemaïa, Yehiël et Ouzia;

22 parmi les enfants de Pachhour: Elyoènaï, Maassèya, Ismaël, Nethanêl, Yozabad et Elassa;

23 parmi les Lévites: Yozabad, Séméi, Kèlaïa ou Kelita, Petahia, Juda et Eliézer;

24 parmi les chanteurs: Elyachib; parmi les portiers: Challoum, Télem et Ouri;

25 parmi les Israélites: parmi les enfants de Paroch: Ramia, Yzzia, Malkia, Miyamin, Eléazar, Malkia et Benaïa;

26 parmi les enfants d'Elam: Matania, Zacharie, Yehiêl, Abdi, Yerêmot et Elia;

27 parmi les enfants de Zattou: Elyoènai, Elyachib, Matania, Yerêmot, Zabad et Aziza;

28 parmi les enfants de Bêbai: Johanan, Hanania, Zabbaï et Atlaï;

29 parmi les enfants de Béni: Mechoullam, Mallouc, Adaïa, Yachoub, Cheàl et Ramot;

30 parmi les enfants de Pahat-Moab: Adna, Kelal, Benaïa, Maassèya, Matania, Beçalel, Binnoui et Manassé;

31 parmi les enfants de Harim: Eliézer, Yichia, Malkia, Chemaïa, Simon;

32 Benjamin, Mallouc, Chemaria;

33 parmi les enfants de Hachoum: Mattenaï, Mattata, Zabad, Elifélet, Yerèmaï, Manassé, Séméi;

34 parmi les enfants de Bâni: Maadaï, Amram et Ouêl;

35 Benaïa, Dédia, Kelouhou;

36 Vania, Merêmot, Elyachib;

37 Mattania, Mattenaï et Yaasav;

38 Bâni, Binnoui, Séméi;

39 Chélémia, Nathan et Adaïa;

40 Makhnadbaï, Châchaï, Châraï;

41 Azarêl, Chélémia, Chemaria;

42 Challoum, Amaria, Joseph;

43 parmi les enfants de Nebo: Yeïêl, Mattitia, Zabad, Zebina, Yaddaï, Joël, Benaïa.

44 Tous ceux-là avaient épousé des femmes étrangères; et parmi elles il y avait des femmes dont ils avaient des enfants.

Une Sacra · édition 1 · unesacra.com · CC BY-NC-SA 4.0